CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2011

Analyse d'un document

Option : Réseaux et télécommunications

EPREUVE N°15

Durée : 4 h
Coefficient : 4

SUJET :

La communauté urbaine X (CUX) regroupe 52 communes pour une population de 520 000 habitants. Elle s'étend sur une zone de 430 km² dont près de 45 % de la population se concentre dans sa ville principale qui par ailleurs est le chef lieu de la région. Très attachée à l'attractivité de son territoire, la communauté urbaine se démarque depuis quelques années par sa politique volontariste d'aménagement de son territoire (urbanisme, plan de déplacements, développement économique, …).

Afin de continuer le développement de cette attractivité, la collectivité s'interroge sur la pertinence d'investir dans l'aménagement numérique du territoire et particulièrement dans le « très haut débit ».

QUESTION 1

Certains opérateurs présents sur le territoire ont sollicité le Président de la communauté urbaine pour connaître la position de la collectivité sur ce domaine. En tant qu'ingénieur en chef en charge notamment des réseaux au sein de la DSI, votre directeur vous demande de préparer un compte rendu critique de l'analyse du dossier à l'attention du Président de la communauté urbaine, sur le développement du « très haut débit » et sur les nouveaux services associés. Vous identifierez particulièrement les aspects liés à l'attractivité et à la compétitivité du territoire.

QUESTION 2

Suite à la réunion avec les opérateurs, le Président de la communauté urbaine souhaite maintenant étudier ce qui pourrait être envisagé pour lancer un tel projet de très haut débit sur l'ensemble du territoire. Vous proposerez dans le cadre d'une démarche projet structurée, un rapport présentant un scénario

intégrant le développement du « très haut débit » pour les besoins propres de la collectivité mais aussi pour l'usager.

Vous détaillerez vos propositions en abordant à la fois les aspects techniques, financiers, organisationnels et l'intérêt « politique ».

Barème de notation :

- **Compte rendu critique de l'analyse : 8 points**
- **Orientations prospectives : 10 points**
- **Lisibilité et cohérence du document : 2 points**

DOCUMENTS JOINTS

Document n°1	Contexte pour la collectivité X	**Page 3**
Document n°2	Livre blanc EPL LE TRÈS HAUT DÉBIT pour les entreprises Un défi pour la France et les Collectivités territoriales	**Page 7**
Document n°3	Michel Mercier : « La couverture numérique du territoire est une priorité de mon action » Cités numériques – 3ème trimestre 2010	**Page 46**
Document n°4	Le défi de la fibre optique La Gazette des communes - 21 mars 2011	**Page 48**
Document n°5	La boucle locale haut débit : le réseau Jupiter Note sur les éléments significatifs - juillet 2010	**Page 54**

Quelques définitions :

SCoRAN : **La stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique** (SCoRAN) fixe les grandes orientations souhaitées par les acteurs régionaux, afin de garantir que chaque territoire soit couvert par un schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

SDTAN : Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), instauré par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, dite loi Pintat, définit une stratégie de développement des réseaux établie à l'échelle d'un département au moins. Il vise à soutenir la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec les investissements privés. La moitié des départements français est aujourd'hui engagée dans l'élaboration d'un SDTAN.

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.